

COMMUNE DE CHAUDFONTAINE ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de la S.R.L. NICOMAN IMMO en vue d'obtenir le permis d'environnement pour le maintien en activité d'une station-service avec un atelier de réparation de véhicules, un shop et un magasin de vélo, Voie de l'Air Pur 213 à 4052 BEAUFAYS.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale à partir du 14 novembre 2022.

- **Date d'affichage de la demande : 9 novembre 2022**

- **Date d'ouverture de l'enquête : 14 novembre 2022**

- **Clôture de l'enquête :**

- **Lieu :** Maison Communale – Avenue du Centenaire 14 – 4053 CHAUDFONTAINE – EMBOURG.

- **Date :** 28 novembre 2022 à 10 heure.

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration Communale de Chaudfontaine, Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14 à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg).

Le Collège Communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte,

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30, le mercredi de 13h00 à 16h30 et le jeudi de 13h00 à 20h00 (**uniquement sur rendez-vous à partir de 16h30**) au Service Sécurité Salubrité Publiques, avenue du Centenaire 14, à 4053 CHAUDFONTAINE (Embourg – Tél : 04/3615.490)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A CHAUDFONTAINE, le 8 novembre 2022.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,



Laurent GRAVA.

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,

Dominique VERLAINE.